



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP externe et CAFEP - TROISIÈME CONCOURS DU CAPLP et CAFEP

Section : Biotechnologies

Option : Santé Environnement

Rapport de jury présenté par : Robin BOSDEVEIX

Président de jury

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

SOMMAIRE

Introduction	4
Partie 1 - Statistiques de la session 2025.....	5
1. CAPLP externe (public).....	5
Statistiques globales	5
Statistiques par académie.....	6
Titre ou diplôme des candidats admissibles et admis	6
Profession des candidats admissibles et admis	7
2. CAFEP-CAPLP (privé)	8
Statistiques globales	8
Statistiques par académie.....	8
Titre ou diplôme des candidats admissibles et admis	9
Profession des candidats admissibles et admis	9
3. Troisième concours CAPLP (public).....	10
Statistiques globales	10
Statistiques par académie.....	10
Profession des candidats admissibles et admis	11
4. Troisième concours CAFEP (privé)	11
Statistiques globales	11
Partie 2 - Épreuves d'admissibilité.....	12
1. Première épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire	12
2. Deuxième épreuve : épreuve écrite disciplinaire appliquée	19
Partie 3 - Épreuves d'admission.....	24
1. Première épreuve d'admission : épreuve de leçon	24
Définition de l'épreuve	24
Déroulement de l'épreuve.....	25
Commentaires du jury	26
Attentes du jury	27
2. Seconde épreuve d'admission : épreuve d'entretien.....	29
• Définition de l'épreuve	29
• 1° partie : présentation du parcours 15 minutes.....	30
• 2° partie : étude des mises en situation professionnelle (20 minutes)	30
• Commentaires du jury	30
Conclusion générale.....	31

REMERCIEMENTS

Le directoire du jury remercie pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans de très bonnes conditions :

- Madame la proviseure du lycée Jean Jaurès à Carmaux (académie de Toulouse) ;
- Monsieur le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ;
- Les professeures ressources impliquées sur les plateaux techniques, pour l'aide efficace apportés lors de la première épreuve orale ;
- Tout le personnel administratif du lycée.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire en charge des concours CAPLP Biotechnologies santé environnement (BSE) à la Direction générale des ressources humaines pour sa disponibilité et son efficacité.

Introduction

Le CAPLP Biotechnologies Santé Environnement (BSE) a pour vocation de recruter des professeurs certifiés aptes à enseigner au lycée professionnel, dans une spécialité dont les champs d'application sont très variés. La session 2025 des concours du CAPLP Biotechnologies Santé Environnement (BSE) s'inscrit dans le cadre des épreuves du concours définies par [l'arrêté CAPLP du 25 janvier 2021](#).

La définition des épreuves intègre l'évaluation des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013). La prise en compte des compétences professionnelles est ancrée dans la mobilisation des connaissances disciplinaires : celles-ci sont donc évaluées dans les trois premières épreuves. Le jury, attend de chaque candidat qu'il fasse la preuve de sa culture scientifique et technologique dans les domaines des biotechnologies appliquées à la santé et à l'environnement.

Durant l'épreuve d'admission d'exposé, le jury évalue en particulier l'aptitude à former les élèves à la mise en œuvre d'activités professionnelles sur plateau technique dans le respect des bonnes pratiques, les plateaux techniques correspondant aux différents diplômes. Une forte capacité d'adaptation est attendue, notamment lors de l'investigation, les candidats ne pouvant avoir exercé dans l'ensemble des secteurs visés par les diplômes.

Le jury apprécie la capacité du candidat à viser, dans le cadre de son enseignement, que chaque élève soit dans les meilleures conditions pour l'apprentissage des concepts et des savoir-faire. Il est donc pris en compte la façon dont le candidat se représente les conditions d'exercice du métier, dans un contexte temporel et spatial définis, pour un public identifié avec ses particularités. Il doit connaître et avoir compris les enjeux des différentes composantes du système éducatif (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire) ainsi que ceux des valeurs éducatives portées par l'institution, en particulier les valeurs de la République.

Pour l'admissibilité, le troisième concours ne comprend quant à lieu que la première épreuve d'admissibilité du concours externe.

Pour le CAPLP, les coefficients associés aux épreuves d'admission (épreuve de leçon de coefficient 5 ; épreuve d'entretien de coefficient 3), valant le double des deux épreuves d'admissibilité (coefficient 2 chacune). Ainsi les épreuves orales occupent une place essentielle pour le classement final des candidats au CAPLP.

Partie 1 - Statistiques de la session 2025

1. CAPLP externe (public)

Statistiques globales

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20.

Nombre de candidats inscrit(e)s	381	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés*	177	
Nombre de candidat(e)s admissibles	149	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	116	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	96	
Nombre de postes	120	
Barre d'admissibilité	06,88	
Barre d'admission	07,94	
Épreuves d'admissibilité	Épreuve disciplinaire	Épreuve disciplinaire appliquée
Meilleure note	18,74	18,18
Moyenne des candidat(e)s admissibles	11,21	10,67
Moyenne des candidats présents	10,10	10,04
Épreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	19,75	20,00
Moyenne des candidat(e)s admis	11,78	13,18
Moyenne des candidats présents	10,48	12,20
Ensemble du concours		
Moyenne des présents - Admissibilité	09,93	
Moyenne la plus élevée - Admissibilité	17,47	
Moyennes des candidat(e) admis	11,94	
Meilleure moyenne	17,37	

* : Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire pour les épreuves écrites.

Statistiques par académie

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	20	12	9
A03 Académie de Besançon	3	2	1
A04 Académie de Bordeaux	10	7	6
A06 Académie de Clermont-Ferrand	3	2	1
A07 Académie de Dijon	3	3	1
A09 Académie de Lille	9	7	6
A10 Académie de Lyon	6	5	5
A11 Académie de Montpellier	13	9	9
A12 Académie de Nancy-Metz	6	6	5
A13 Académie de Poitiers	3	3	3
A14 Académie de Rennes	2	2	2
A15 Académie de Strasbourg	5	4	4
A16 Académie de Toulouse	15	14	10
A17 Académie de Nantes	6	4	3
A18 Académie d'Orléans-Tours	6	5	4
A19 Académie de Reims	1	1	1
A20 Académie d'Amiens	1	1	1
A22 Académie de Limoges	1	1	1
A23 Académie de Nice	1	1	1
A28 Académie de La Réunion	10	9	8
A31 Académie de Martinique	5	4	2
A32 Académie de Guadeloupe	5	4	3
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	3	3	3
A41 Académie de Polynésie Française	1	1	1
A43 Académie de Mayotte	1	0	0
A70 Académie de Normandie	1	1	1
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	9	5	5

Titre ou diplôme des candidats admissibles et admis

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	14	11	5
104 - Doctorat	1	0	0
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ans ou +	2	1	0
110 - Grade Master	3	1	0
122 - Master MEEF	45	36	33
123 - Autre Master	27	23	18
243 - M1 ou équivalent	3	3	3
244 - Pratique professionnelle 5 ans cadre	2	1	1
258 - Enseignant Titulaire - Ancien Titulaire.	2	2	1
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	2	2	1
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	2	2	1
276 - Inscription en M2 ou équivalent	27	20	20
381 - Pratique professionnelle 5 ans + diplôme études 2ans	12	10	9
601 - Diplôme d'ingénieur (BAC+5)	3	2	2
713 - Pratique professionnelle 5 ans & ACT.FORM. NIV 5	1	1	1
728 - Diplôme classe niveau 7	3	1	1

Profession des candidats admissibles et admis

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0081 - Etudiant en inspe en 1ere année	2	1	1
0082 - Etudiant en inspe en 2eme année	56	42	41
0102 - Professions libérales	4	2	1
0103 - Cadres secteur privé convention collective	4	2	0
0104 - Salariés secteur tertiaire	2	2	1
0107 - Sans emploi	16	12	8
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	5	5	3
2121 - Personnel administratif et technique MEN	1	0	0
3013 - Agent non titulaire fonction publique	1	0	0
3014 - Fonctionnaire stagiaire de la fonction publique	1	0	0
3017 - Personnel enseignant non titulaire fonction publique	3	2	2
3024 - Fonctionnaire stagiaire de la fonction territoriale	1	1	1
3027 - Personnel de la fonction publique	2	1	1
3028 - Personnel de la fonction territoriale	4	3	3
3033 - Agent non titulaire fonction hospitalière	1	1	1
3034 - Fonctionnaire stagiaire de la fonction hospitalière	1	1	1

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
3035 - Personnel de la fonction hospitalière	1	0	0
4002 - Maître délégué	3	3	2
6153 - Professeur des écoles	1	1	1
7591 - Vacataire du 2nd degré	2	2	2
7760 - Maître auxiliaire	3	3	3
7784 - Professeur associé 2nd degré	1	1	1
7790 - Contractuel 2nd degré	32	29	22
7792 - Contractuel apprentissage(CFA)	1	1	1
7862 - Assistant d'éducation	1	1	0

2. CAFEP-CAPLP (privé)

Statistiques globales

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20.

Nombre de candidats inscrit(e)s	127	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés	67	
Nombre de candidat(e)s admissibles	40	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	28	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	19	
Nombre de postes	19	
Barre d'admissibilité	09,59	
Barre d'admission	10,08	
Épreuves d'admissibilité	Épreuve disciplinaire	Épreuve disciplinaire appliquée
Meilleure note	18,38	16,54
Moyenne des candidat(e)s admissibles	12,52	11,32
Moyenne des candidats présents	10,11	10,30
Épreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	20,00	18,00
Moyenne des candidat(e)s admis	13,63	13,78
Moyenne des candidats présents	10,82	12,46
Ensemble du concours		
Moyenne des présents – Admissibilité	10,12	
Moyenne la plus élevée – Admissibilité	16,06	
Moyennes des candidat(e) admis	13,19	
Meilleure moyenne	16,59	

Statistiques par académie

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	4	2	1
A04 Académie de Bordeaux	3	1	1
A06 Académie de Clermont-Ferrand	2	2	2
A08 Académie de Grenoble	2	1	1
A09 Académie de Lille	3	3	0
A10 Académie de Lyon	5	4	2
A11 Académie de Montpellier	1	1	1
A13 Académie de Poitiers	1	1	1
A14 Académie de Rennes	3	3	3
A16 Académie de Toulouse	6	5	3
A17 Académie de Nantes	5	3	3
A23 Académie de Nice	1	0	0
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	3	2	1

Titre ou diplôme des candidats admissibles et admis

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	1	0	0
104 - Doctorat	1	1	0
110 - Grade Master	1	1	0
122 - Master MEEF	22	16	12
123 - Autre Master	8	6	3
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	1	1	1
276 - Inscription en M2 ou équivalent	4	2	2
381 - Pratique professionnelle 5 ans + diplôme études 2ans	1	1	1

Profession des candidats admissibles et admis

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0081 - Etudiant en inspe en 1ere année	1	1	0
0082 - Etudiant en inspe en 2eme année	15	11	7
0083 - Etud.hors inspe (sans prépa)	1	0	0
0085 - Etud.hors inspe (prépa privée)	3	2	2
0107 - Sans emploi	2	2	1
0112 - Formateurs dans secteur privé	1	0	0
4002 - Maître délégué	1	1	1
7591 - Vacataire du 2nd degré	2	2	0
7760 - Maître auxiliaire	4	4	3
7790 - Contractuel 2nd degré	9	5	5

3. Troisième concours CAPLP (public)

Statistiques globales

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20.

Nombre de candidats inscrit(e)s	125	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés	38	
Nombre de candidat(e)s admissibles	22	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	18	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	11	
Nombre de postes	11	
Barre d'admissibilité	08,14	
Barre d'admission	08,66	
Épreuves d'admissibilité	Épreuve disciplinaire	
Meilleure note	15,60	
Moyenne des candidat(e)s admissibles	10,79	
Moyenne des candidats présents	08,71	
Épreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	19,00	18,00
Moyenne des candidat(e)s admis	11,18	13,63
Moyenne des candidats présents	8,82	10,88
Ensemble du concours		
Moyennes des candidat(e) admis	11,58	
Meilleure moyenne	17,50	

Statistiques par académie

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	1	0	0
A04 Académie de Bordeaux	1	1	1
A06 Académie de Clermont-Ferrand	1	1	1
A07 Académie de Dijon	2	2	1
A08 Académie de Grenoble	2	2	1
A09 Académie de Lille	1	1	1
A10 Académie de Lyon	2	1	1
A11 Académie de Montpellier	1	1	1
A15 Académie de Strasbourg	1	1	0
A16 Académie de Toulouse	1	1	1
A19 Académie de Reims	1	0	0
A23 Académie de Nice	1	1	1
A27 Académie de Corse	1	1	0
A28 Académie de La Réunion	2	2	0
A32 Académie de Guadeloupe	1	1	0
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	3	2	2

Profession des candidats admissibles et admis

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0081 - Etudiant en inspe en 1ere année	1	1	1
0101 - Artisans / commerçants	1	1	0
0102 - Professions libérales	1	1	1
0104 - Salariés secteur tertiaire	2	2	0
0107 - Sans emploi	3	3	2
0112 - Formateurs dans secteur privé	2	1	1
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	4	3	1
7591 - Vacataire du 2nd degré	2	1	0
7790 - Contractuel 2nd degré	6	5	5

4. Troisième concours CAFEP (privé)

Statistiques globales

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20 :

Nombre de candidats inscrit(e)s	44	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés	8	
Nombre de candidat(e)s admissibles	5	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	4	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	2	
Nombre de postes	2	
Barre d'admissibilité	11,13	
Barre d'admission	11,52	
Épreuves d'admissibilité	Épreuve disciplinaire	
Meilleure note	13,84	
Moyenne des candidat(e)s admissibles	09,98	
Moyenne des candidats présents	09,39	
Épreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	16,35	15,00
Moyenne des candidat(e)s admis	14,12	11,50
Moyenne des candidats présents	12,52	09,75
Ensemble du concours		
Moyennes des candidat(e) admis	11,86	
Meilleure moyenne	12,20	

Partie 2 - Épreuves d'admissibilité

1. Première épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire

Durée : cinq heures. Coefficient 2

1. Définition de l'épreuve (Arrêté du 25 janvier 2021)

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité. Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Commentaires du jury

L'épreuve permet d'évaluer la capacité du candidat à mettre en œuvre des compétences professionnelles, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et techniques, de niveau Master pour répondre à une problématique soulevée par un fait scientifique, une évolution technique, une question sociétale ou de santé publique.

Le choix du thème est déterminé par le programme du concours qui recouvre les enseignements assurés par un PLP Biotechnologies Santé Environnement.

Le questionnement, articulé autour d'une problématique identifiable, sert de fil conducteur et permet au candidat des développements et des synthèses. Il conduit ce dernier à mobiliser ses connaissances notamment dans les domaines de la biologie cellulaire, la physiologie humaine, la nutrition, la biochimie, la microbiologie, la sécurité sanitaire, l'hygiène, les sciences et technologies de l'environnement, relevant des enseignements assurés par le PLP Biotechnologies Santé Environnement.

Les documents fournis peuvent être : des publications scientifiques, des résultats d'expériences ou d'enquêtes, des protocoles, des textes réglementaires, etc.

Les questions posées permettent d'évaluer les compétences suivantes (une même compétence pouvant être évaluée par plusieurs questions) :

- la mobilisation des connaissances ;
- l'exploitation et l'analyse des documents ;
- la pertinence de l'argumentation ;
- la qualité de la synthèse élaborée ;
- les qualités rédactionnelles et la structuration de la composition ;
- la rigueur du vocabulaire scientifique utilisé.

Remarques générales pour la session 2025.

Le jury a apprécié la capacité des candidats à mettre en lien les différentes annexes dans le but d'étayer leur argumentation. Il conseille de consacrer un temps suffisant à l'étude de ces annexes pour comprendre l'articulation entre celles-ci et les trois questions du sujet.

Ces questions doivent clairement être identifiées sur la copie afin de la structurer avec un plan clair, une introduction et une conclusion générale ainsi que des transitions entre chaque partie.

La mise en évidence d'une problématique pertinente est nécessaire pour appréhender le sujet dans sa globalité et y répondre. La conclusion doit être en lien avec la problématique indiquée dans l'introduction et doit présenter une ouverture pertinente.

Cette épreuve disciplinaire (E1) est avant tout scientifique. Les candidats doivent développer des connaissances d'un niveau Master pour répondre aux exigences du concours et les mobiliser afin d'exploiter les annexes de façon approfondie. Le jury recommande aux candidats de réaliser des schémas et des tableaux pour synthétiser et structurer leurs réponses.

Une lecture fine et complète du sujet (questions et annexes) est indispensable afin d'éviter le hors sujet et l'oubli d'une ou plusieurs questions.

Remarques concernant les connaissances et compétences évaluées.

➤ La mobilisation des connaissances à bon escient

Le jury conseille au candidat de cibler les connaissances nécessaires à l'étude du sujet. Il recommande également d'approfondir les connaissances scientifiques élémentaires.

Question 1 : « *Présenter la composition biochimique et la structure nucléoprotéique de l'ADN. Préciser le mécanisme d'initiation de la transcription chez les Eucaryotes.* »

Le jury attendait la présentation de :

- La composition biochimique de l'ADN : les bases (A, C, G, T) et la structure des nucléotides ;
- La structure linéaire de l'ADN (polynucléotide, double brin, antiparallèle, appariement des bases par paires complémentaires grâce à des liaisons hydrogène) ;
- La structure tridimensionnelle (structure hélicoïdale) et la structure nucléoprotéique (enroulement autour des histones formant les nucléosomes) ;
- Le mécanisme d'initiation de la transcription chez les Eucaryotes : transcription catalysée par l'ARN polymérase II et ses trois étapes (initiation, élongation, terminaison).

Points de vigilance :

- Les connaissances du candidat doivent appuyer l'argumentation et être centrées sur la question. En effet, le jury a constaté des développements hors-sujet (ex : cycle cellulaire) ;
- Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que les connaissances peuvent être réactivées par les annexes ;
- Il est demandé aux candidats de donner le décodage des sigles utilisés ;
- L'utilisation d'un vocabulaire scientifique précis et pertinent permet au candidat de démontrer sa culture scientifique (ex : thymine au lieu de tyrosine).

➤ L'exploitation et l'analyse des documents

Le jury a constaté fréquemment une exploitation superficielle des annexes et un manque d'analyse.

L'exploitation des annexes ne doit pas se limiter à une retranscription descriptive et linéaire du document. Il est attendu des candidats une organisation personnelle et cohérente des informations extraites des annexes, ainsi qu'une analyse transversale.

Les annexes sont le support de la réflexion et les candidats doivent y faire référence tout en mobilisant leurs propres connaissances scientifiques. Ils se les approprient et les mettent en relation pour mener une analyse comparative des données.

Question 2 : « *Exposer les modifications épigénétiques affectant les gènes impliqués dans les cancers. Comparer les caractéristiques générales des modifications épigénétiques à celles des mutations.* »

Le jury attendait :

- Une présentation des gènes impliqués dans les cancers : définir le cancer et identifier les trois catégories de gènes clés : oncogènes, gènes suppresseurs de tumeurs et gènes de réparation de l'ADN.
- Les mécanismes des modifications épigénétiques : méthylation de l'ADN et modification des histones.
- Les effets sur les gènes du cancer : expliquer comment l'hypométhylation, l'hyperméthylation et la désacétylation/méthylation des histones sont impliquées dans la régulation des gènes impliqués dans le cancer.
- La comparaison épigénétique vs. mutation : comparer de manière pertinente les modifications épigénétiques avec les mutations sur des critères tels que : la chronologie, l'impact, les gènes cibles, la nature des modifications, l'induction, la transmissibilité et la réversibilité.

Points de vigilance :

- Le jury attendait un lien explicite entre les différentes modifications épigénétiques et les effets sur les gènes impliqués dans les cancers ;
- Pour cette question, le jury attendait une exploitation détaillée des annexes pour développer les différents mécanismes des modifications épigénétiques ;
- Il était attendu une référence explicite aux annexes.

➤ La pertinence de l'argumentation

Les candidats sont valorisés lorsqu'ils mènent une réelle démarche d'analyse scientifique : sélection des données essentielles dans les documents en annexe, interprétation et conclusion argumentée.

Question 3 : « Analyser de façon critique les données concernant l'implication de l'épigénétique dans la prévention, le diagnostic et le traitement personnalisé des cancers »

Le jury attendait une présentation de :

- La prévention : analyse de l'apport et les limites de la nutri-épigénomique, des tests de susceptibilité génétique et mention de l'épigénétique environnementale ;
- Le diagnostic/dépistage : analyse des tests diagnostiques cliniques (définition, objectifs, disponibilité, détection précoce de biomarqueurs non-invasifs dans divers prélèvements) ;
- Le traitement par des épidroques (ex : azacitidine) : explication de l'objectif du traitement (définition, restauration du paysage épigénétique, réactivation de gènes suppresseurs de tumeurs).

Points de vigilance :

- Le jury attendait une définition de la médecine personnalisée ;
- Le jury attendait une exploitation structurée des annexes et non une transcription linéaire de celles-ci. Le jury a constaté des oublis fréquents concernant les tests de susceptibilité génétique.
- L'analyse critique consistait à identifier les avantages et les inconvénients de l'utilisation de l'épigénétique dans les domaines de la prévention, du diagnostic et du traitement des épithérapies (ex : individualisation, complémentarité, levée de résistance, éligibilité patients vs. nécessité d'action synergique, coût élevé, profils restreints), en s'appuyant si possible sur des données chiffrées d'études (ex : azacitidine + venetoclax pour LMA).

➤ La qualité de la synthèse élaborée

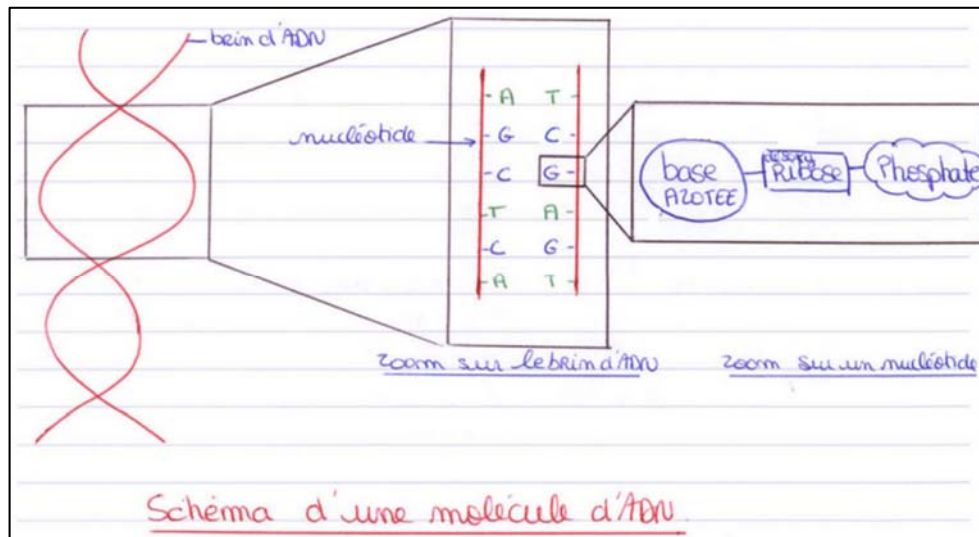
Il est attendu des candidats un raisonnement logique et structuré ciblant les informations essentielles dans le but de proposer des conclusions claires et pertinentes.

Afin de répondre aux questions, des schémas pertinents, soignés, légendés et titrés, des tableaux, des cartes mentales ou autres outils visuels, permettant d'organiser les idées ainsi que des paragraphes structurés étaient attendus. Les candidats ne devaient pas se limiter à paraphraser les documents.

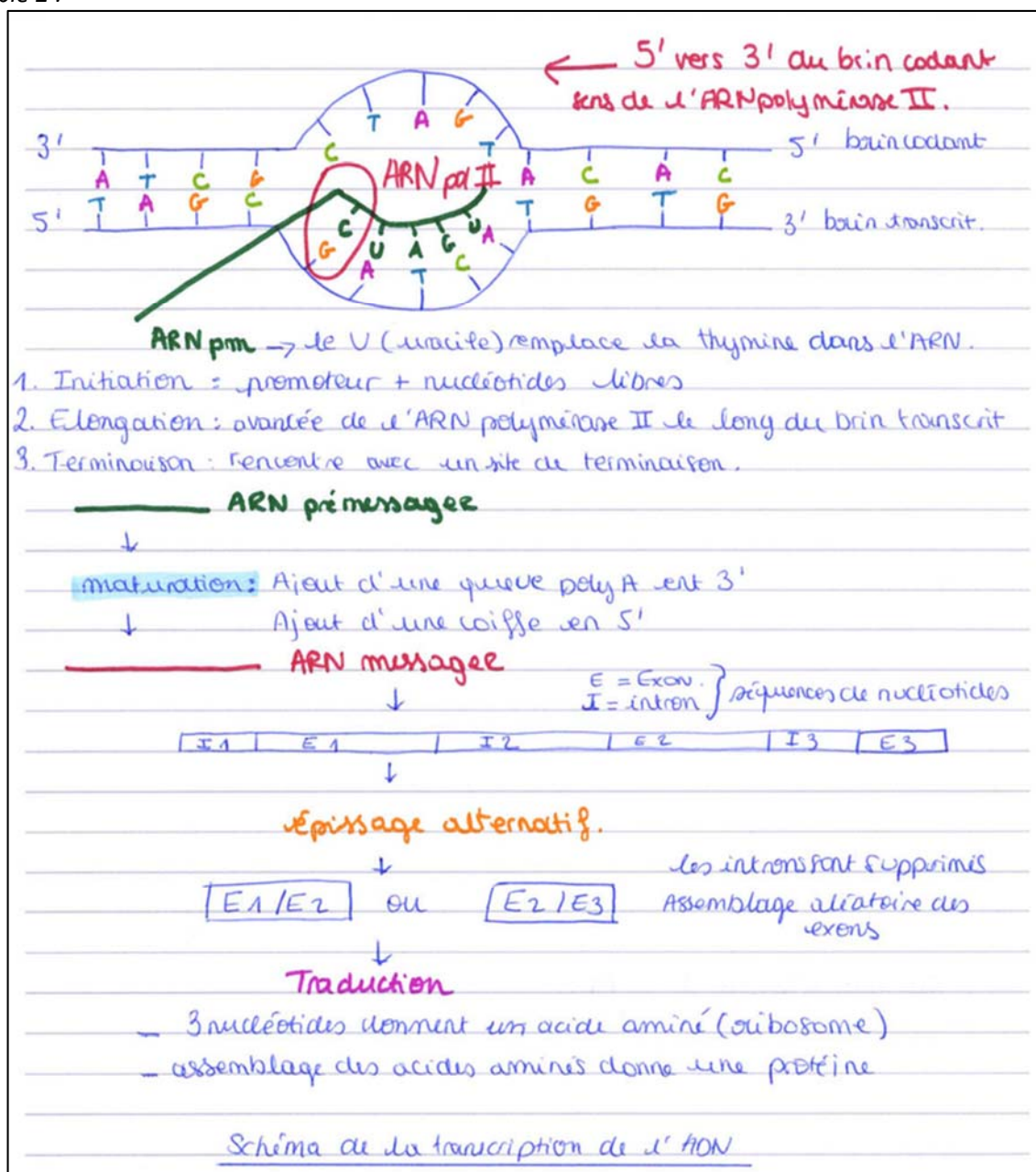
Question 1 : utilisation pertinente et complète de schémas (nucléotides, double hélice, nucléosome/chromatine, transcription)

À titre d'exemple, pour illustrer la compétence de synthèse, deux propositions sont extraites de deux copies et présentées ci-dessous.

Exemple 1 :



Exemple 2 :



Question 2 : rédaction structurée incluant une synthèse, comportant potentiellement un tableau de comparaison et des schémas des mécanismes.

À titre d'exemple, pour illustrer la compétence de synthèse, une proposition est extraite d'une copie et présentée ci-dessous.

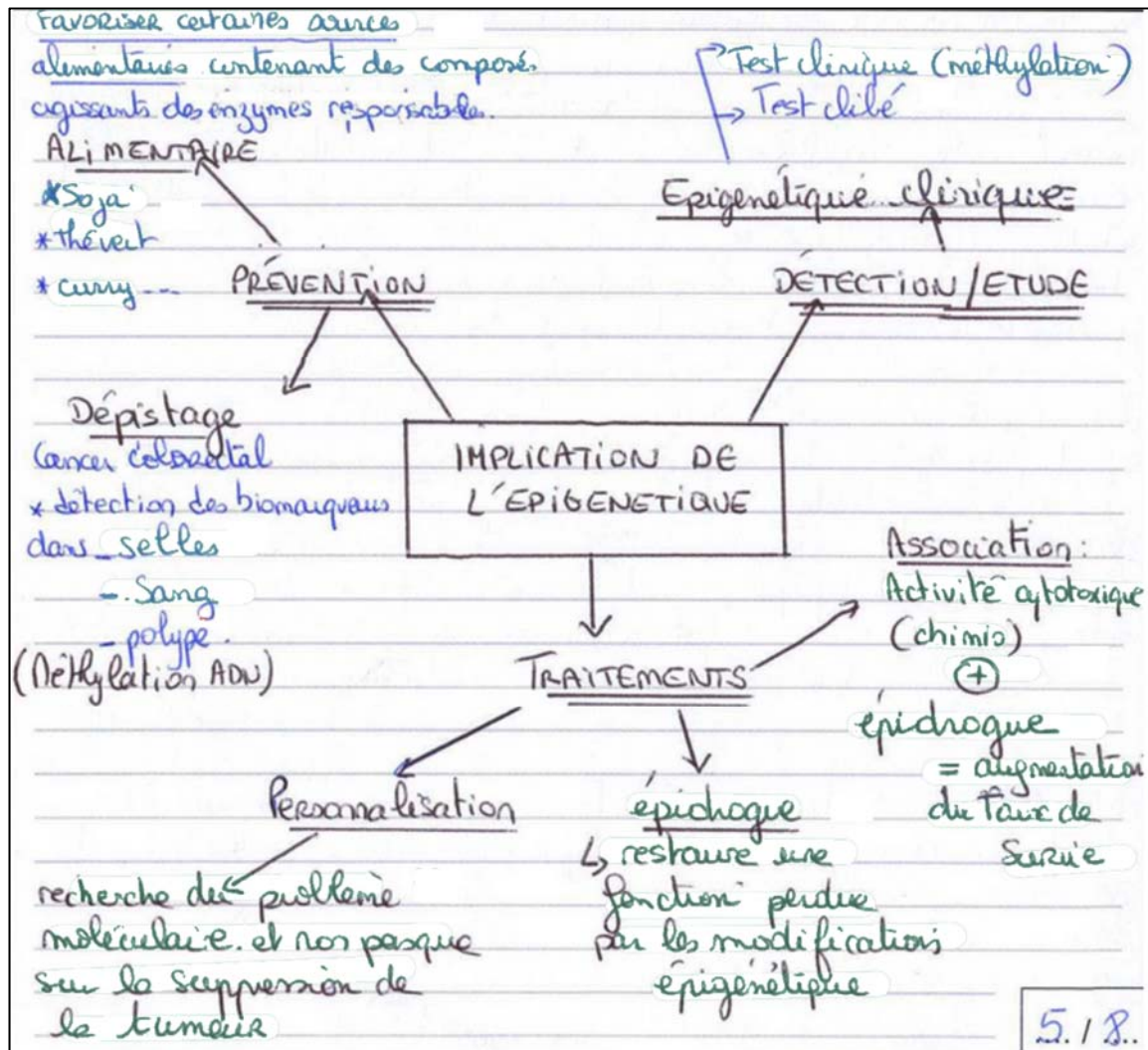
Exemple :

c) comparer		
CRITÈRES	MUTATIONS	MODIFICATION ÉPIGÉNÉTIQUE
cible	base azotée (nucléotide)	structure de l'ADN
type	irréversible	réversible
mode d'action	• ponctuelle • chromosomique	• chimique • transcription
7... / 12		
CRITÈRES	MUTATIONS	MODIFICATIONS ÉPIGÉNÉTIQUES
mécanisme	P : insertion, délétion, substitution C : duplication, translocation, insertion, délétion, inversion	méthylation
conséquences	en cas substitution : • silencieuse (aucun changement d'AA) • faux sens (changement d'AA) • non sens (apparaître codon STOP) sinon c'est un décalage du cadre de lecture AA = acide aminé	répression des gènes & extinction transcriptionnelle
origine	comportement de l'hérédité	signaux externes ou liés aux comportements (alimentation, tabagisme, stress, sport extrême).

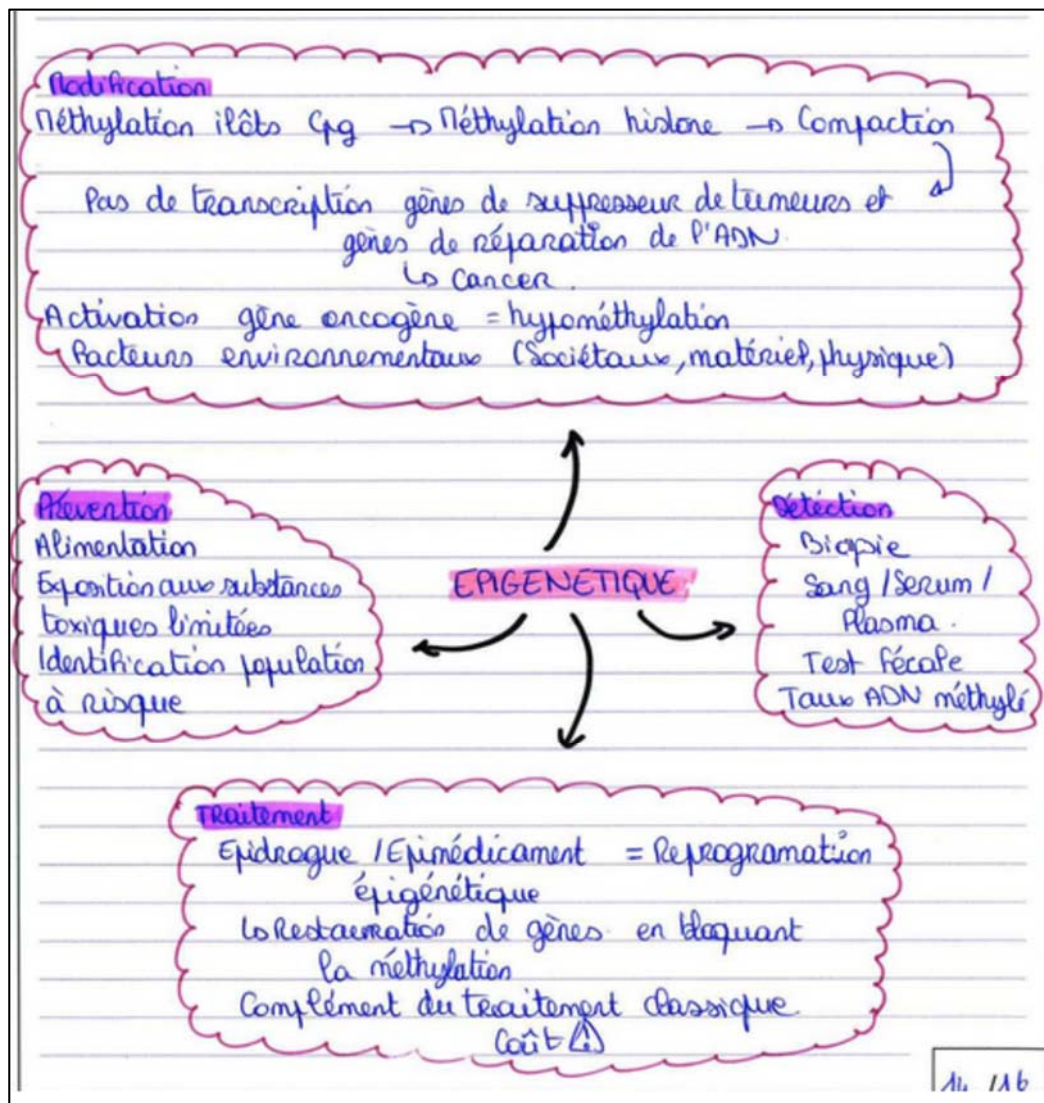
Question 3 : analyse critique et structurée des avantages et inconvénients pour chaque domaine (prévention, diagnostic, traitement), potentiellement organisée via un tableau ou une carte mentale.

À titre d'exemple, pour illustrer la compétence de synthèse, deux propositions sont extraites de deux copies et présentées ci-dessous.

Exemple 1 :



Exemple 2 :



➤ Les qualités rédactionnelles et la structuration de la copie

Une introduction et une conclusion générales sont nécessaires, elles doivent être concises et pertinentes. En introduction, le jury attendait des candidats une contextualisation du sujet, une problématique cohérente (ex : comment l'épigénétique ouvre-t-elle des perspectives dans la prévention, le diagnostic et le traitement du cancer ?) et l'annonce claire d'un plan.

Le développement doit être structuré en paragraphes et suivre le plan annoncé dans l'introduction. Des phrases de transition sont attendues entre les différentes parties. La conclusion doit proposer une ouverture vers une nouvelle problématique pertinente. La gestion du temps doit permettre de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.

➤ La rigueur du vocabulaire utilisé

Le jury attend des candidats l'usage d'un vocabulaire scientifique adapté au niveau attendu (niveau Master) et utilisé à bon escient.

Le métier d'enseignant exige une syntaxe, un niveau de langage, une lisibilité et une orthographe irréprochables.

2. Deuxième épreuve : épreuve écrite disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures ; coefficient 2.

- **Définition de l'épreuve (Arrêté du 25 janvier 2021)**

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury et spécifique à l'option choisie. Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de mise en œuvre et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc. La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

- **Présentation des attendus de l'épreuve**

L'épreuve a pour objectif de vérifier l'aptitude du candidat :

- à exploiter et synthétiser un ensemble documentaire ;
- à conduire une analyse critique de documents technologiques ;
- à concevoir une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques.

Par ailleurs, les candidats doivent maîtriser les connaissances relatives au programme du concours (cf. BOEN n°7 du 08/07/2010). Le choix du thème est déterminé par le programme du concours qui recouvre ceux des enseignements assurés par un PLP Biotechnologies Santé Environnement. Le sujet comprend un dossier scientifique et technique constitué de documents professionnels actualisés exploitables relatifs à une problématique d'actualité, à l'hygiène, à l'aménagement de l'habitation et de locaux collectifs, à l'équipement, à un système en collectivité (cuisine, circuits du linge, protocole), à un système de nettoyage, d'assainissement, de collecte des déchets, d'organisation dans la prévention des accidents professionnels... Les documents peuvent aussi concerner la fabrication et la distribution alimentaire, des éléments de cahier des charges de fabrication ou de contrôle de qualité, des notices de produits, de matériels, des textes législatifs et réglementaires...

Le questionnement conduit le candidat à exploiter ces documents pour en dégager une problématique, à analyser les données tout en mobilisant ses connaissances sur le sujet et à argumenter ses propos. Il amène le candidat à proposer une séquence pédagogique parmi les enseignements assurés par le PLP Biotechnologies Santé Environnement, et à développer une ou plusieurs activités ainsi que le support d'évaluation envisagé. Le questionnement cible le niveau d'enseignement dans une filière donnée, propose un (ou des) extrait(s) du (des) référentiel(s).

Les questions posées permettent d'évaluer les compétences suivantes :

- l'exploitation et la synthèse d'un ensemble de documents ;
- l'analyse critique de solutions et de documents technologiques ;
- l'argumentation : la mobilisation de connaissances de niveau Master ;
- la proposition d'une séquence pédagogique en lien avec le cahier des charges ;
- la qualité de la rédaction et la structuration de la composition ;
- la rigueur et les définitions du vocabulaire scientifique et technique utilisé.

- **Le sujet de la session 2025**

La thématique du sujet de l'épreuve disciplinaire appliquée de la session 2025 portait sur : **l'alimentation chez les personnes âgées.**

Extrait du sujet

À partir des documents proposés en introduction et en annexes ainsi que de vos connaissances, vous répondrez successivement aux questions suivantes. Un développement structuré est attendu incluant notamment une introduction et une conclusion. Vous porterez une attention particulière au soin et à la qualité rédactionnelle de la copie.

- **QUESTION 1**

Proposer une synthèse des facteurs intervenant dans la perception sensorielle des aliments.

- **QUESTION 2**

Analyser les actions mises en œuvre pour favoriser la prise alimentaire chez les personnes âgées et justifier leurs fondements.

- **QUESTION 3**

Dans le cadre d'un enseignement en CAP Agent Accompagnant au Grand Âge (AAGA ou 2AGA), concevoir une séquence pédagogique permettant de réinvestir certaines informations judicieusement choisies au sein des documents.

Argumenter les choix didactiques et pédagogiques opérés et présenter en particulier :

- le contexte et la situation professionnelle retenue ;
- le nombre, la durée, le titre des séances avec les objectifs visés et les compétences à acquérir par les élèves ;
- une activité comprenant :
 - les consignes données aux élèves ;
 - un document support proposé aux élèves adapté d'une annexe extraite du dossier documentaire en vue d'une exploitation en classe ;
 - la production attendue des élèves.
- une évaluation de votre choix.

- **L'appropriation du sujet**

Une lecture approfondie du sujet et de l'ensemble des annexes est indispensable avant de débiter la rédaction. Le jury a constaté qu'un certain nombre de candidats n'a pas pris en compte l'ensemble des éléments constituant le contexte du sujet, des documents scientifiques, techniques et réglementaires, ce qui a limité la réflexion et la synthèse. Il conseille aux candidats de faire une étude fine du dossier et de soigner leur introduction incluant une problématique et un plan réfléchi afin de répondre aux questions du sujet.

- **La présentation de l'introduction et de la problématique**

Le jury a constaté un manque d'exploitation des documents d'accroche en introduction, une fréquente absence de problématique contextualisée ciblée ou une problématique trop large. La mise en évidence d'une problématique pertinente est indispensable pour appréhender le sujet dans sa globalité et y répondre. Elle doit prendre appui sur les documents d'accroche, être déduite de l'ensemble des données du dossier fourni, identifiable, et servir de fil conducteur à la copie. Le candidat devra apporter une réponse à cette problématique tout au long de sa copie. Le jury rappelle qu'une problématique peut être formulée sous la forme interrogative ou affirmative.

- **Capacités d'analyse et de synthèse**

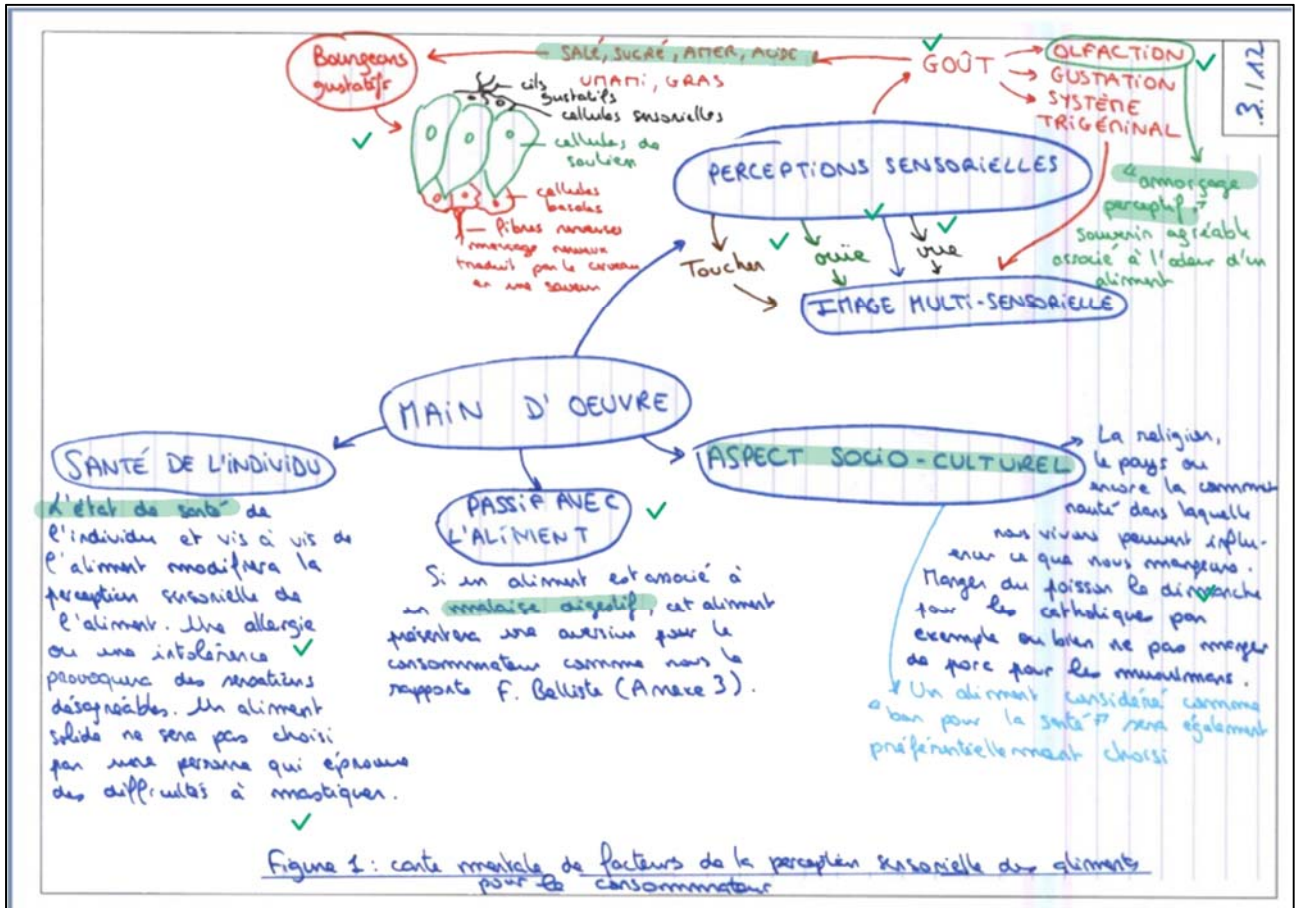
Les candidats doivent développer des capacités d'analyse et de synthèse en mobilisant des connaissances d'un niveau master pour répondre aux exigences du concours.

- **L'exploitation et la synthèse de l'ensemble documentaire**

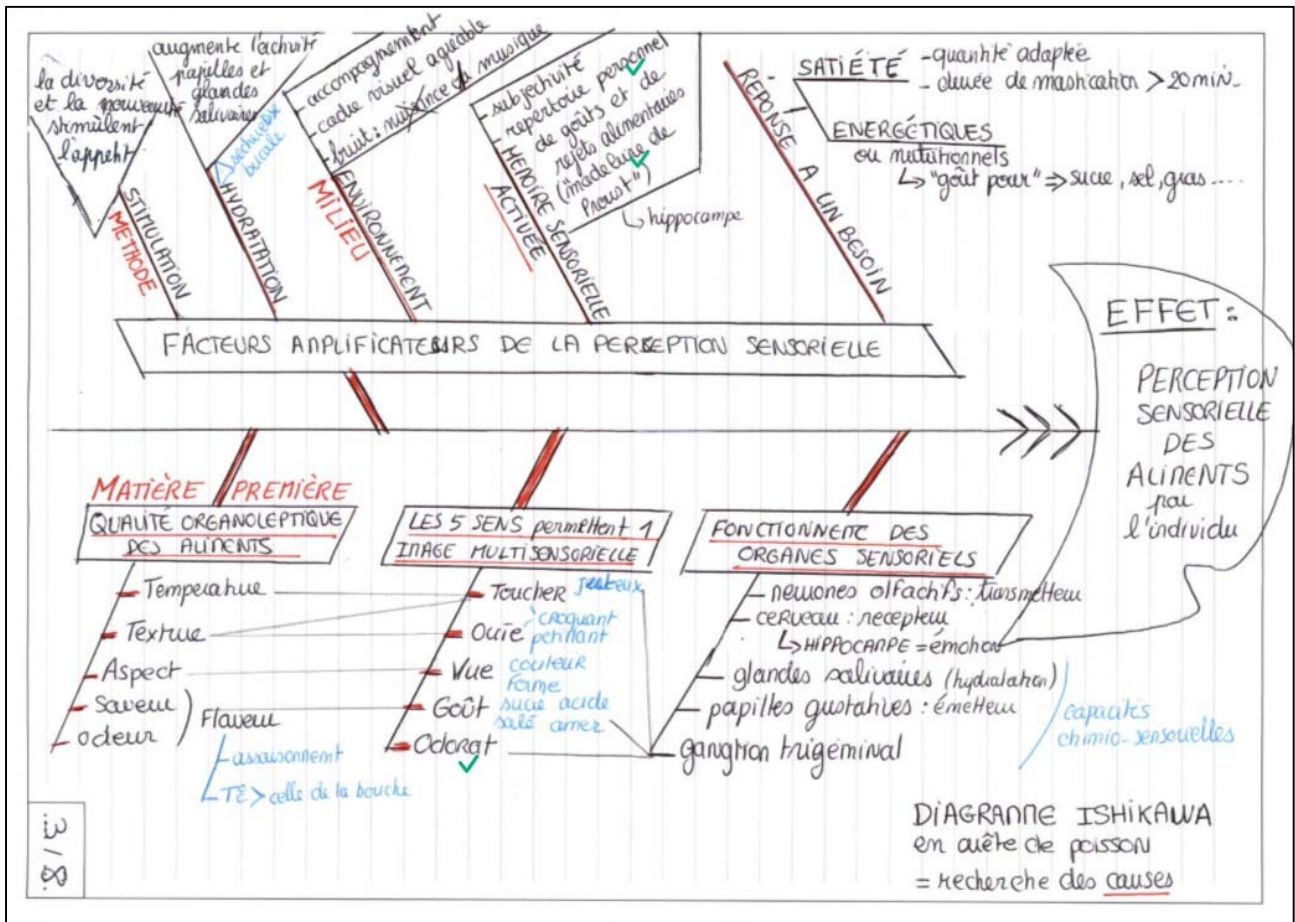
La totalité des annexes était à exploiter pour en extraire les données pertinentes et répondre aux questions. Il était attendu d'utiliser toutes les annexes sans les paraphraser et/ou les énumérer, mais aussi d'établir des liens entre les divers éléments de l'ensemble documentaire. L'utilisation d'un outil approprié tel que des schémas, des cartes mentales et/ou des tableaux dont les données peuvent aider à la structuration de la synthèse des documents, la forme étant laissée à l'appréciation du candidat.

Voici l'extrait de deux copies qui illustrent ce propos, sans pour autant constituer un modèle.

Exemple 1 :



Exemple 2 :



• L'analyse critique de solutions et de documents scientifiques et l'argumentation

Dans la définition de l'épreuve, il est indiqué que celle-ci « a pour objectif de vérifier la capacité du candidat à conduire une analyse du dossier ». Le jury attendait une analyse de l'ensemble des annexes pour en extraire un constat détaillé correspondant à des modifications physiologiques liées à l'âge ainsi que ses conséquences pour la santé. Il attendait par ailleurs une analyse critique des actions mises en œuvre répondant aux exigences réglementaires. Le jury regrette l'absence d'une conclusion argumentée s'appuyant sur l'analyse critique. Cette analyse, pour être exhaustive, devait faire appel non seulement aux données du dossier documentaire mais également mobiliser des connaissances scientifiques et/ou techniques.

• La conception d'une séquence pédagogique

Le jury rappelle l'obligation de respecter le cahier des charges énoncé dans le sujet. Pour construire une séquence pédagogique cohérente, le candidat doit être capable d'exploiter un référentiel et de maîtriser les concepts pédagogiques de base (compétences, objectifs, critères de réussite, types d'évaluations, etc.). Le jury attendait une séquence pédagogique s'appuyant sur un contexte et une situation professionnels en lien avec les extraits proposés du référentiel sur le secteur de l'aide à la personne dans le cadre de l'enseignement du pôle 1 « services et entretien dans l'environnement de la personne » du Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) « Agent accompagnant au grand âge » (AAGA).

Le jury regrette le manque de réinvestissement et d'adaptations des données du dossier documentaire dans la séquence et dans l'activité pour nombre de candidats. La production par le candidat d'une fiche de déroulé de séance n'était pas demandée dans le cahier des charges.

Il était attendu une activité développée s'appuyant sur au moins une annexe adaptée au niveau des élèves avec une formulation des consignes claires et conformes au programme afin d'atteindre les objectifs fixés. Il était aussi attendu une évaluation au choix du candidat (diagnostique, sommative, etc.) avec des consignes

adaptées et des indicateurs de réussite. Enfin, il était attendu une argumentation des choix didactiques et pédagogiques des candidats (comme le choix des supports, la durée, articulation des séances, etc.).

- **La qualité de la rédaction, la structuration de la composition et la rigueur du vocabulaire.**

Le jury rappelle qu'il était attendu un développement structuré notamment avec une introduction et une conclusion. Le jury regrette un manque de qualité rédactionnelle et une structuration incomplète de la copie. Il déplore une orthographe, une grammaire, une syntaxe et une lisibilité qui ne répondent pas aux exigences de l'épreuve et aux compétences professionnelles des enseignants.

Le devoir nécessite une introduction, des transitions entre les questions et une conclusion :

- l'introduction situe le sujet dans son contexte actuel, définit les termes clés, annonce une problématique en lien avec le contexte du sujet et un plan ;
- la construction du devoir met en évidence les différentes questions numérotées en conservant une structure logique et ordonnée du sujet ;
- la conclusion ne doit pas se limiter à une reprise des points abordés dans le sujet mais doit proposer un élargissement avec des pistes de réflexion sur les enjeux écologiques, économiques et sociétaux.

Il est important que le candidat étudie les questions posées et porte une attention particulière aux verbes d'action lui indiquant ce que le jury attend (exemple : « analyser... » suppose de la part du candidat de décomposer un tout en ses éléments de manière à le définir, le classer, le comprendre, mettre en relation les éléments les uns par rapport aux autres, etc.)

Il est impératif de respecter l'anonymat en veillant à ne pas utiliser des indicateurs d'identification (nom d'établissement, ville...).

Pour résumer, il est vivement recommandé de :

- structurer la copie ;
- utiliser des outils pertinents de synthèse et d'analyse ;
- réaliser les tableaux de façon continue sur une même page ;
- présenter des schémas soignés ;
- adopter une écriture lisible et aérée, sans ratures ;
- éviter les abréviations ;
- gérer son temps d'épreuve afin de traiter convenablement et équitablement toutes les questions.

Partie 3 - Épreuves d'admission

Les épreuves d'admissions se sont déroulées sur deux journées successives pour chaque vague de candidats. Avant les épreuves, le jury a reçu les candidats afin d'effectuer une présentation des épreuves et de leur organisation. Ce moment a permis au directoire d'apporter quelques conseils aux candidats.

1. Première épreuve d'admission : épreuve de leçon

Définition de l'épreuve

Arrêté du 25 janvier 2021

Durée des travaux pratiques : quatre heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum).

Coefficient : 5.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à **concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné**. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnelles en lien avec la spécialité.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif notamment pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien avec le jury permet également d'aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en plusieurs étapes et dans trois lieux différents.

- **Étape 1 : en début d'épreuve, le candidat découvre et s'approprie le sujet en salle informatique.**
- **Étape 2 : il réalise ensuite ses investigations sur un plateau technique.**

Le candidat devra conduire des investigations, des manipulations, des analyses et/ou réaliser des productions. Le candidat pourra consulter des fiches techniques de matériels et de produits et divers protocoles (classeur à disposition sur le plateau technique et sur l'espace numérique).

Les activités réalisées devront obligatoirement être réinvesties par le candidat pour construire sa séance pédagogique en lien avec le sujet. Le jury observe les candidats pendant un temps donné afin de se rendre compte du contexte de l'activité et des investigations menées.

Le temps d'investigation n'a pas obligatoirement pour objet de réaliser une technique dans son intégralité. La maîtrise des techniques n'est pas évaluée, ni la production finale.

Une tablette numérique individuelle permet au candidat de photographier des éléments qu'il souhaite réinvestir dans son exposé, dans la limite donnée en début d'épreuve.

- **Étape 3 : de retour en salle informatique, il conçoit la séance d'enseignement et prévoit son animation. Il prépare également son exposé et l'entretien avec le jury.**

Pour cela il dispose d'un ordinateur avec accès restreint à Internet et d'un espace numérique de travail personnel. Les référentiels, les fiches techniques des produits et des ressources pédagogiques issues de la recherche sont mis à disposition sur l'espace de travail.

- **Étape 4 : exposé et entretien avec le jury**

Dans la salle où le candidat réalise son exposé devant le jury, il a accès à son espace numérique de travail, ce qui lui permet de récupérer ses productions et de projeter sa séance.

Durant les 30 minutes au maximum d'exposé, le candidat présente son travail. Il peut s'appuyer sur ses notes. Le jury interroge le candidat pendant 30 minutes sur la séance présentée puis élargit les échanges sur le lycée professionnel et le métier d'enseignant en biotechnologies santé environnement.

L'épreuve de leçon consiste à placer le candidat en tant qu'enseignant de biotechnologies santé environnement préparant une séance d'enseignement au sein d'une séquence de formation. Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Le candidat conduit les investigations à sa convenance, à partir des denrées, des matériels, des produits et des équipements fournis. L'environnement mis à sa disposition est assimilé à une situation de recherche, point de départ de la démarche d'investigation. Le candidat mène sa réflexion sur la thématique à traiter en formulant et confrontant des hypothèses. Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique : démarche expérimentale, tâtonnement expérimental, comparaison de techniques, utilisation des matériels et de produits. Les résultats obtenus et les choix réalisés doivent être présentés au jury et réinvestis dans la conception de la séance de formation attendue.

L'aménagement du plateau technique et les ressources mises à disposition ont été pensés de manière à susciter l'intérêt et la curiosité du candidat, lui suggérer des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses ... sans jamais les prescrire.

Commentaires du jury

Le jury rappelle que l'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à **concevoir et à animer une séance d'enseignement** à partir d'un **objectif pédagogique** imposé et d'un **niveau de classe donné**.

La séance de formation s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel et dans le champ de compétences du PLP biotechnologies option santé environnement.

Il rappelle également que les candidats ne doivent pas communiquer entre eux (notamment lors des temps de transfert vers les plateaux techniques), qu'ils n'ont pas accès aux réseaux sociaux, à leur messagerie personnelle, ni à leurs espaces de stockage.

L'utilisation du téléphone ou tout objet connecté est strictement interdit.

Le plagiat de contenu est répréhensible.

Une attitude respectueuse vis-à-vis des autres candidats, des personnels ressources et du jury est attendue.

• Préparation à l'épreuve

Pour se préparer à l'épreuve de leçon, il est conseillé au candidat de :

- se familiariser avec l'utilisation des référentiels des diplômes relevant du champ de la spécialité du professeur de lycée professionnel en biotechnologies option santé environnement ainsi que des guides d'accompagnement pédagogiques (Éduscol, sites académiques disciplinaires) ;
- repérer la diversité des enseignements dispensés par le PLP biotechnologies option santé environnement, l'articulation de ceux-ci avec les autres disciplines générales et/ou professionnelles (français-histoire/géographie, mathématiques-sciences, arts appliqués, sciences et techniques médico-sociales ...) et la mobilisation de compétences transversales ;
- s'informer sur les évolutions de la voie professionnelle ;
- s'informer sur les rénovations de diplômes relevant du champ d'enseignement du professeur de biotechnologies santé environnement ;
- s'approprier la démarche d'investigation ;
- appréhender les différentes modalités d'évaluation en lycée professionnel ;
- s'informer sur les finalités et l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et sur les entreprises ou structures d'accueil des élèves ;
- s'informer sur les divers parcours éducatifs des élèves dans la voie professionnelle (santé, avenir, citoyen, éducatif et culturel, développement durable, sexualité...) ;
- assister à des séances pédagogiques incluant des techniques professionnelles dans différents diplômes de niveaux 3 et 4 ;
- s'informer sur le fonctionnement du lycée professionnel en rencontrant des professeurs et des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, en visitant des locaux et des plateaux techniques.

Plus généralement, le candidat doit prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1^{er} juillet 2013). Une connaissance des démarches méthodologiques, de la didactique de la discipline ainsi que des modalités de conception de séquences et séances pédagogiques et d'évaluation sont attendus. Le candidat doit s'approprier le vocabulaire pédagogique et actualiser ses connaissances techniques, scientifiques et professionnelles.

Attentes du jury

- Concernant le sujet

Le jury attend :

- une lecture attentive et rigoureuse du sujet dans son intégralité, en particulier le repérage du niveau de classe demandé ainsi que l'objectif à atteindre pour les élèves ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'investigation en lien avec le référentiel et la réalité du métier préparé ;
- une exploitation des investigations dans la séance en lien avec l'objectif imposé ;
- la présentation d'une séance structurée avec des activités pédagogiques concrètes, cohérentes avec l'objectif, et adaptées au niveau des élèves ;
- une justification de l'organisation pédagogique de la séance et des choix d'animation ;
- une pertinence dans les choix réalisés, leur exploitation systématique et l'argumentation associée.

- Concernant la démarche d'investigation

Le jury attend :

- le port d'une tenue professionnelle adaptée (complète, propre et repassée) ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'investigation en lien avec le sujet et son analyse ;
- une investigation s'appuyant sur les ressources documentaires, les matériels, les produits et les équipements disponibles sur le plateau technique ;
- une utilisation réfléchie des ressources mises à disposition (Internet, référentiels et/ou programmes scolaires) ;
- une utilisation rationnelle des denrées, des produits à disposition du candidat tout en respectant le développement durable ;

- Concernant l'exposé et l'entretien

D'une façon générale, le jury attend :

- une posture professionnelle, une expression et un vocabulaire appropriés à la fonction d'enseignant (*s'abstenir d'utiliser un vocabulaire familier, de montrer une attitude désinvolte ou des signes d'agacement.*)
- le respect de la neutralité et du principe de laïcité ;
- une bonne maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral ;
- une bonne qualité d'élocution et d'intonation ;
- une connaissance générale du lycée professionnel, de son fonctionnement et de ses acteurs ;
- une identification du profil des apprenants
- une connaissance de tous les domaines d'intervention du professeur de biotechnologies option santé environnement.
- une présentation des sources bibliographiques et sitographiques ;

Plus spécifiquement, le jury attend :

➡ Pendant l'exposé :

- le respect du temps d'exposé de 30 minutes (trop d'exposés font moins de 20 min) ;
- un exposé cohérent et structuré ;
- une appropriation des référentiels : structuration, répartition des enseignements, limites de connaissance, conditions d'évaluation ... ;
- la présentation du diplôme ciblé dans le sujet ;
- la conception d'une séance qui réponde au sujet : diplôme, niveau d'enseignement, objectif.
- la présentation des investigations et le réinvestissement des données recueillies dans la séance ;
- -Un choix pertinent des photographies réalisées sur le plateau technique
- la présentation d'une séance qui s'intègre dans une séquence et un projet global de formation ;
- la contextualisation de la séance par une situation professionnelle éventuellement intégrée à un contexte professionnel,
- la séance doit intégrer des compétences du référentiel et obligatoirement celle(s) induites par le sujet ;

- une cohérence entre le sujet, la séance, la séquence, les objectifs et les compétences ;
 - une formulation d'objectifs réalisables, évaluables, adaptés à la séance et à sa durée ;
 - une identification claire des savoirs associés, savoir-faire et savoir-être permettant le développement des compétences visées ;
 - la maîtrise du vocabulaire pédagogique, professionnel, scientifique et technique ;
 - des propositions d'activités-élèves concrètes (ex : supports élèves, modes d'évaluation...) et réalistes dans le temps et dans l'espace ;
 - une connaissance des modes d'animation et des différents types d'organisation pour gérer la classe ;
 - une prise en compte de l'interdisciplinarité dans la mise en œuvre de la séance ;
 - un usage adapté des compétences psychosociales dans la séance pédagogique ;
 - une mise en œuvre des éléments des parcours éducatifs adaptée à la formation des élèves ;
 - une identification claire et un choix qualitatif des sources et des documents utilisés ;
 - la maîtrise du matériel informatique et d'Internet pour construire le support de son exposé (capacités à manipuler aisément les ENT, les tablettes, les copies de fichiers...).
- ➡ Pendant l'entretien, le jury attend :
- une qualité d'écoute et de réactivité avec des réponses claires et concises aux questions posées.
 - une posture réflexive permettant des échanges constructifs avec une capacité à justifier et à argumenter les choix effectués ;
 - le candidat doit appréhender le questionnement comme une possibilité lui permettant de compléter l'exposé et non comme une remise en question systématique des propositions qu'il a faites.

2. Seconde épreuve d'admission : épreuve d'entretien

• Définition de l'épreuve

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte **une première partie d'une durée de quinze minutes** débutant par une présentation d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours, en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

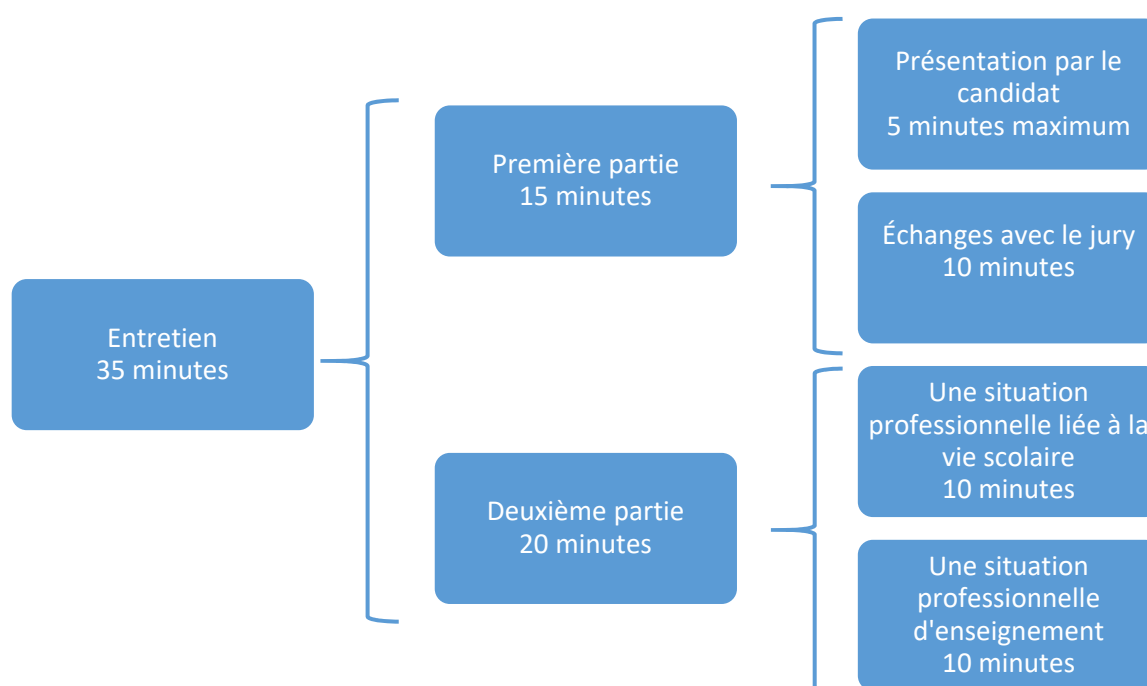
- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3

Indications aux candidats :

Cette épreuve s'appuie sur une fiche individuelle transmise par le candidat. Le schéma suivant présente les différents temps structurant cette épreuve d'entretien.



- 1° partie : présentation du parcours 15 minutes

Le candidat présente durant 5 minutes maximum son parcours et ses motivations pour le métier de professeur de lycée professionnel. Cette présentation donne ensuite lieu à un échange avec le jury.

- **Exposé**

Le jury attend une exploitation du parcours professionnel et personnel avec un transfert des acquis vers les disciplines qui relèvent de la responsabilité de professeur de Biotechnologies santé environnement, en faisant le lien avec les compétences du métier de professeur en lycée professionnel (arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

Un exposé structuré, clair utilisant un vocabulaire scientifique, professionnel et pédagogique adapté a été apprécié. Le jury attend une posture propice à une situation d'entretien et d'échange.

- **Entretien**

Le jury attend du candidat une écoute et une réactivité pertinente à son questionnement, afin d'attester d'une posture appropriée au regard de l'exercice du métier, d'une culture d'un établissement scolaire, d'une connaissance de la voie professionnelle et des champs d'intervention du PLP biotechnologies Santé Environnement.

- 2° partie : étude des mises en situation professionnelle (20 minutes)

Les deux situations proposées par le jury, s'inspirent de situations réelles qui permettent d'apprécier la prise en compte par le candidat :

- des valeurs de la République ;
- des droits et obligations des fonctionnaires ;
- des exigences et du fonctionnement du service public d'éducation.

Mise en situation d'enseignement et de vie scolaire :

Le jury attend du candidat qu'il dégage la problématique de chaque situation, qu'il mène une analyse réflexive et qu'il apporte des solutions adaptées selon les *scénarii* possibles en s'appuyant sur les valeurs de la République à véhiculer au sein de l'institution.

La pertinence et l'argumentation des réponses apportées ont été appréciées, en s'appuyant sur les textes institutionnels. Le jury attend une écoute active et une réelle réactivité par rapport aux questions posées. Durant cette partie, le candidat doit faire preuve d'une posture appropriée au regard de l'exercice du métier d'enseignant, agent de la fonction publique.

- Commentaires du jury

Le jury conseille aux candidats de :

- adopter une posture adaptée à une entrée dans un métier de la fonction publique d'État ;
- établir des liens entre le métier envisagé et les expériences antérieures ;
- montrer les réinvestissements possibles des compétences acquises dans le cadre de son parcours au regard du métier visé ;
- s'approprier les éléments institutionnels liés à l'exercice du métier de professeur de lycée professionnel ;
- appréhender l'organisation, le fonctionnement d'un établissement scolaire (SEGPA en, collège et lycée professionnel) et le positionnement de l'enseignant en son sein ;
- analyser de manière approfondie les deux situations en lien avec les valeurs et principes juridiques mis en jeu ;
- proposer des actions pertinentes dans le cadre des missions de l'enseignant ;
- envisager des pistes d'actions pour une gestion immédiate des situations et proposer des prolongements éducatifs et/ou pédagogiques à moyen et long terme ;
- argumenter les pistes de solutions envisagées.

Pour ces deux parties, le jury attend une connaissance des problématiques et des enjeux du système éducatif, notamment de la voie professionnelle, un niveau de langage approprié, une bonne maîtrise de la langue française, l'utilisation et la maîtrise suffisante du vocabulaire professionnel. De plus, le candidat est engagé à envisager d'autres situations que celles qu'il a connues ou observées et à s'interroger pour produire les éléments mettant en évidence une posture adaptée.

Lors de l'épreuve d'entretien, le candidat, par son attitude, ses propos et sa réflexion, doit montrer son appropriation des valeurs portées par le service de l'éducation. Il doit connaître ses responsabilités en tant qu'enseignant et en tant que membre d'une communauté éducative.

Conclusion générale

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP Biotechnologies Santé Environnement, concours externe et troisième concours, pour la session 2025.

Le président souhaite bonne chance aux futurs candidats et les encourage à s'informer à l'aide des rapports de jury de l'ensemble des concours externes et troisième concours de CAPLP.